Règlement du Concours

Article 1 : Objet du concours

Le S.I.G.AL organise un concours de dessin ouvert à l'ensemble des enfants et élèves de la métropole lilloise. Ce concours est gratuit.

Objectif : Faire participer les enfants au *Festival de l'Air 2015* par la réalisation d'un dessin.

Article 2 : Thèmes du concours

Les dessins proposés devront traiter du thème suivant : « Voler comme un avion »

Article 3 : Modalités de participation

Les dessins devront être <u>déposés</u> à l'Office du tourisme Val de Deûle, au pôle d'informations La Forge de Marcq-en-Barœul, au Syndicat d'Initiative de Bondues ou de Marquette-lez-Lille, ou à l'accueil des mairies des communes de Marcq-en-Barœul, Bondues, Wambrechies ou Marquette.

Chaque dessin devra être un travail original, présenté sur support papier A4.

Toutes les techniques seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, etc....

Chaque enfant participant pourra présenter un seul dessin.

La date limite d'envoi des dessins est le 15 Juin 2015 (cachet de la poste faisant foi).

Chaque dessin devra impérativement comporter au verso, écrit de façon lisible :

- Le nom, le prénom et l'âge de l'enfant
- L'adresse postale,
- Une adresse e-mail (si possible) ou un numéro de téléphone

L'absence d'une de ces mentions ayant pour conséquence la non-prise en considération du dessin concerné.

Article 5 : La Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins.

Article 6 : Sélection et résultats du concours

Un jury se réunira fin juin 2015 afin de sélectionner les lauréats. Et donnera sa délibération le 4 ou 5 Juillet 2015, jours de la manifestation.

COMPOSITION DU JURY : (modifications possibles)

- D'un représentant du SIGAL
- D'un enseignant ou d'un parent d'élève
- D'un président d'association d'art plastique
- D'un ou deux représentants du Conseil des Jeunes

Le jury sélectionnera les sept dessins qui leur semblent être les meilleurs, pour chacune des catégories d'âge suivantes :

- 2 à 5 ans
- 6 à 8 ans
- 9 à 11 ans

Ce qui fera au total 21 lauréats

Le 4 et 5 Juillet 2015, lors de la manifestation du *Festival de l'Air 2015*, une <u>exposition des dessins</u> des participants sera présente sur le site de l'Aérodrome Lille-Marcq.

Les gagnants seront contactés avant la manifestation Festival de l'Air par téléphone ou par courrier, et la liste mise en ligne sur le site web de l'Aérodrome : www.aerodromedeloisirs.fr

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés. En cas de désistement d'un des gagnants le suivant sur la liste se verra attribuer le prix. Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à un autre enfant.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

• Article 7 : Accès au règlement

Le règlement est publié par annonce en ligne sur le site internet du S.I.G.A.L. Il est disponible dans les Offices du Tourisme et les Syndicats d'Initiative des communes de Marcq-en-Barœul, Bondues, Wambrechies et Marquette, ainsi qu'au bureau du S.I.G.A.L. à l'Aérodrome de Lille-Marcq.

Article 8 : Droits d'auteur et droits d'image

Les dessins réalisés par les enfants ne feront en <u>aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion</u>. Les parents des enfants participant au concours font renoncer leur enfant à leurs droits d'auteur (par procuration) et autorise la publication et la diffusion de leur dessin (notamment lors de l'exposition des dessins lors du *Festival de l'Air* du samedi 4 et dimanche 5 Juillet 2015, et sur le site internet du SIGAL). Sans cette autorisation, l'enfant sera écarté du concours.

Le S.I.G.A.L. s'engage à respecter les droits moraux des auteurs.

Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, Le S.I.G.A.L. pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour. La présente cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

Article 9 : Divers

Aucun dessin ne sera retourné à son auteur.

Les participants autorisent en cas de sélection en tant que lauréats, la promotion de futurs concours des années suivantes par le biais de la diffusion de leur dessin.

Les gagnants ne pourront considérer leurs lots comme définitivement acquis qu'après un courrier officiel ou un mail du S.I.G.A.L.

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

Le S.I.G.A.L. organisateur de ce concours ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit ou force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé.

Il se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée

Article 10 : Données

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs «tuteurs légaux», s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de S.I.G.A.L Aérodrome Lille-Marcq BP 20031 Bondues Cedex 59587

CONCOURS	«		»	
----------	----------	--	----------	--

Enfant:

Nom de famille :

Prénom :

Adresse:

Date de naissance :

Email :

Numéro de téléphone :

Signature du garant